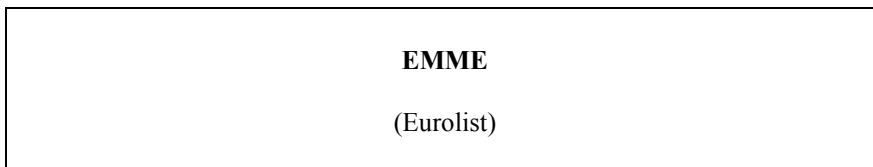


Résultat définitif de l'offre publique d'échange alternative visant les actions de la société.



Euronext Paris SA a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers qu'à la date du 3 avril 2007, date ultime fixée pour le dépôt par les intermédiaires financiers des ordres présentés à l'offre publique d'échange alternative émise par la société Avanquest Software visant les actions de la société EMME, elle avait reçu en dépôt 2 168 700 actions (1) accompagné du crédit correspondant en Euroclear.

La répartition des actions apportées à l'offre est la suivante :

- 265 010 actions ont été apportées à la branche A de l'offre (remise, pour 10 actions EMME présentées, de 9 actions Avanquest Software à émettre assorties d'une soulte de 22,95 €) ;
- 1 903 690 actions ont été apportées à la branche B (remise, pour 10 actions EMME présentées, de 11 actions Avanquest Software à émettre).

La société Avanquest Software est en mesure de détenir 2 168 700 actions et droits de vote EMME représentant 95,11% du capital de la société (2).

Il est rappelé que l'offre publique visant les titres EMME a une suite positive, la condition minimale fixée par l'initiateur, à savoir une détention d'au moins les deux tiers des droits de vote de EMME, étant satisfaite.

L'assemblée générale mixte de Avanquest Software du 28 mars 2007 a approuvé les résolutions nécessaires à l'émission des actions en rémunération des actions EMME apportées à l'offre publique.

Euronext Paris SA publiera le calendrier de règlement-livraison de l'offre ainsi que les dates et conditions de l'admission des actions nouvelles Avanquest Software sur l'Eurolist.

-
- (1) Un différentiel de 2 270 actions ressort par rapport au résultat provisoire de l'offre publié dans la décision 207C0629 du 5 avril 2007.
 - (2) Sur la base d'un capital composé de 2 277 879 actions représentant autant de droits de vote.